



*Forge du XVII<sup>ème</sup> siècle*

# MAIRIE DE MONTASTRUC DE SALIES

*Hameau de Lannes 31160 Montastruc de Salies*

*Tel/fax : 05.61.97.55.42*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 octobre 2021

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM CALVET, ESQUERRE, Mmes ARTIGUES, ESTRADE.

Etaient excusés MM. BUFFALAN, BOUE, Mmes DUCHEIN, MAYLIN

Secrétaire de séance : Mme ARTIGUES

La séance est ouverte à 19h

#### INFORMATION AU CONSEIL

Le Conseil municipal reçoit les représentants de la Communauté de Communes au tourisme et les représentants de l'Office de tourisme Cagire Garonne Salat afin de les informer de leur souhait de proposer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées le classement d'un chemin accessible aux VTT et situé en partie sur notre commune. L'objectif est de développer l'emploi touristique et l'hébergement sur notre territoire tout en gardant le partage des espaces et sa maîtrise. Pour cela il convient de canaliser les usagers et de protéger les propriétaires des parcelles traversées. Le tracé de cet itinéraire sera déterminé en partenariat avec les autres usagers et notamment les chasseurs.

#### FINANCES.

##### **Décision modificative n°2**

Afin de solder les dépenses il convient de procéder à une décision modificative de la façon suivante :

Chapitre 022 : -660 € ; chapitre 65 article 651 : + 660€

Article 615221 : - 7 000 € ; article 65541 : + 7 000 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette décision modificative n°2.

#### INTERCOMMUNALITE

**Retrait de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat du syndicat des écoles des Trois Vallées au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

La CCCGS adhère au syndicat des écoles pour la compétence périscolaire. Elle souhaite exercer directement cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se retirer du syndicat des écoles à cette date.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce retrait.

## **PATRIMOINE.**

### **Restauration du Monuments aux morts de Saint-Martin : demande de subvention**

Afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, pour la restauration du Monument aux morts de Saint-Martin, un devis a été demandé à l'entreprise Pompes Funèbres de l'Olivier à Saint-Martory. Il s'élève à 1589,17 € HT. Cette opération sera prévue au budget 2022.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents cette demande de subvention.

## **INFORMATIONS AU CONSEIL**

### **SDEHG : Présentation du rapport d'activité 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne et en donne les principales lignes.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

### **Pose de coussins berlinois au quartier de Larrigau**

Des devis ont été demandés pour la pose et la fourniture de coussins berlinois et des panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h

AXIMUM : 6 816 € TTC

SOGECER : 8 436 € TTC

COLAS : 7 740 € TTC

GIULIANI : 12 066 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la société AXIMUM, la moins disante, d'inscrire cette dépense au budget 2022 et de demander une subvention au titre des amendes de police.

Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir au public la cérémonie du 11 novembre et de se rassembler devant le Monument aux morts de Lanne à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait à Montastruc-de-Salies, le 14 octobre 2021

Le Maire  
B.LACARRERE